

Revendications DP d'aout 2013 posées par

Mrs Gilles François, Laurent Tonnelier, Jérôme Laurencig, Sébastien Dervaux, Marc Tinant et Philippe Lemaire : représentants UNSA



(08/01) DIF :

Pour les personnes qui sont au **taquet** de leur compteur DIF, celles-ci sont-elles prioritaires lorsqu'elles font la demande de formation ?

Réponse de la direction : Non, il n'existe pas de notion "prioritaire" qui serait appliquée compte tenu de l'état du compteur DIF.

(08/02) tenues images :

serait-il possible d'avoir des tenues (pantalon, veste) pour ceux qui veulent, car la combinaison est assez désagréable à porter.

Réponse de la direction : Les équipements de protection individuelle (EPI) sont définis selon la fiche de sécurité du poste de travail

(08/03) tel portable :

Une note est sortie en S29 sur que l'utilisation des téléphones portables dans l'UP. Cette note est-elle valable pour l'ensemble des salariés ou exclusivement aux opérateurs ?

Réponse de la direction : Il s'agit d'une note rappelant les dispositions législatives et du règlement intérieur relative à la sécurité et à la santé pour l'ensemble du personnel du site.